

FREYBURG/UNSTRUT – SAXE-ANHALT – ALLEMAGNE

### **Ordre du jour**

- 1- Accueil par la délégation allemande
  - a. Approbation du compte-rendu 2022
  - b. Présentation des nouveaux membres
- 2- Administration de l'ESGG
  - a. Dépenses 2022 et budget 2023 et 2024
  - b. Agenda 2024
- 3- Proposition d'une nouvelle organisation de l'ESGG
- 4- Point sur le dossier des produits de protection des plantes
- 5- Travaux sur la réglementation du secteur semences (Directive semences, NBT et SUR)
- 6- Point d'actualité sur l'Ukraine
- 7- Impacts de la nouvelle PAC
- 8- Questions diverses
- 9- Présentation de l'entreprise E-VITA

### **Début de la réunion à 11H**

#### **1. Accueil des membres de l'ESGG par la délégation allemande**

Arnd-Kristian Launstein, vice-président du BDS, accueille les participants à l'AG de l'ESGG à Freyburg/Unstrut en Saxe-Anhalt (Allemagne). Il présente la filière des semences allemandes qui représente près de 170 000 ha. Les agriculteurs multiplicateurs de semences sont au nombre de 3 701 en Allemagne. Le principal Lander en termes de surface est le Brandebourg avec environ 53 000 ha. C'est la Bavière qui recense le plus d'agriculteurs multiplicateurs (900). Au niveau des politiques qui impactent les semences, l'attention des acteurs se portent sur l'impact de la guerre entre la Russie et l'Ukraine sur le marché, le projet de règlement européen sur les semences, la mise en place de la PAC 2023-2027, la future réglementation sur les NGT, le projet de règlement SUR et enfin le projet de document d'orientation de l'UE sur le traitement des semences qui n'a pas été adopté. Les enjeux économiques actuels de la filière allemande des semences est l'augmentation des charges de production avec une rémunération qui stagne, les dépenses liées à la certification, des volumes commercialisés incertain malgré la contractualisation et enfin la part de semences de ferme (environ 40-50%) dans les besoins en semences.

L'ensemble des membres valident le compte-rendu de l'AG 2022 au Danemark.

Les nouveaux membres de l'ESGG se présente aux participants :

**Laurent Bourdil** : Président de l'Association Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences d'Oléagineux (ANAMSO - France), producteur de semences de colza dans le Sud-Ouest de la France.

**Sophie Barnaud** : Directrice de l'ANAMSO

**Philip Gorringe** : Producteur de grandes cultures sur une exploitation dans le Herefordshire à l'ouest de l'Angleterre (proche de la frontière galloise). Il produit des semences de céréales et de graminées.

**Henrik Negendanck** : nouveau président du SFÖ (Suède) présente ses excuses pour son absence, il est remplacé par Mr Lars-Johan Merin son prédécesseur et contributeur important des dernières assemblées de l'ESGG.

## 2. Administration de l'ESGG

Les comptes sont présentés par Louis-Marie Colcombet, faisant état d'un excédent de 1 727 €. Les comptes sont ainsi validés par l'ensemble des membres. Il est décidé de conserver les niveaux de cotisation actuels.

Louis-Marie Colcombet présente un projet de logo pour l'ESGG et une charte graphique. Les membres trouvent l'idée intéressante. Hugo Adriansens fait remarquer que le logo composé d'une carte de l'Europe en Bleu, avec une graine qui germe en son centre, s'étend trop à l'est de l'Europe. Il souhaiterait que la Russie n'apparaisse pas dans le logo. Louis-Marie Colcombet va retravailler le logo pour prendre en compte cette remarque.

La prochaine assemblée générale de l'ESGG se tiendra en Suède à Malmö du 14 au 16 mai 2024.

## 3. Proposition pour une nouvelle organisation de l'ESGG

Les organisations membres françaises soumettent un projet de nouvelle organisation pour l'ESGG aux participants. Luc Jacquet présente cette proposition en insistant sur la volonté d'ouvrir les échanges et le partage d'information au sein de l'ESGG. Après échanges entre les membres, il y a un consensus pour aller dans cette direction.

*Prise de décision :*

- *Mettre en place une réunion en visioconférence en amont de la réunion du groupe semence du COPA\*COGECA*
- *Réunions thématiques économiques et/ou techniques pour faire vivre les groupes de travail sur les groupes d'espèces au cours de l'année*
- *Mettre en place un calendrier des événements à partager entre les membres de l'ESGG*
- *Mettre en place des fiches pays résumés des filières semences dans chacun des pays représentés au sein de l'ESGG*
- *L'ensemble des membres ont redit leur volonté d'ouvrir le groupe à de nouveaux pays tels que : la Pologne, les Pays-Bas, la République-Tchèque ou l'Espagne*

#### 4. Information sur la réglementation des produits phytosanitaires

Par manque de temps, ce point à l'ordre du jour n'a pas pu être présenté. Toutefois, les diapositives ont été communiquées après la réunion.

#### 5. Point sur la réglementation du secteur semences (PRM, NGT et Règlement SUR)

Nils Elmegaard (en visio conférence) présente le calendrier des prochaines échéances européennes. Dans le contexte climatique que nous connaissons, Nils Elmegaard précise le besoin des filières d'avoir des techniques de sélections plus rapide (NGT), d'avoir de nouvelles variétés dans toute l'Europe (PRM) et d'avoir accès à des solutions phytosanitaires.

L'édition de gène regroupe une grande variété de mode de sélection. Nils Elmegaard appelle les participants à communiquer sur la mutagenèse ciblée, qui permet d'obtenir des variétés avec des gènes d'intérêt en laboratoire, mais dont les mutations auraient pu apparaître naturellement dans la nature. Cette technique doit permettre de gagner du temps pour la sélection et permettre aux agriculteurs de disposer de variétés adaptées aux enjeux actuels. Les participants rappellent que ces techniques ne doivent pas engendrer de brevet sur le vivant, mais que l'accès au matériel doit rester libre. Nils Elmegaard met en avant le travail réalisé par des chercheurs danois qui ont pu par des essais sur le développement variétal par CRISPR, mettre au point deux variétés de pomme-de-terre, une avec une meilleure composition en amidon et l'autre qui présente une résistance au mildiou. Les exemples sont nombreux et Nils Elmegaard en présente dans le support de sa présentation envoyé après la réunion aux membres de l'ESGG.

Le futur règlement PRM doit venir homogénéiser la réglementation autour de la création variétale, la production et la distribution des semences au sein de l'UE. A ce jour, 12 directives viennent contrôler la filière semences, celles-ci sont appliquées avec des nuances dans les 27 Etats membres. Ce projet de règlement s'appliquera à tous les Etats de la même façon. Il est important que ce projet aboutisse précise Nils Elmegaard, tout en veillant au contenu. Un point important est sur le système d'enregistrement de nouvelles variétés qui doivent satisfaire aux tests de DHS et de VAT. Le contrôle de la certification doit se faire par des organisations publiques officielles. Nils Elmegaard rappelle la position du COPA et COGECA : « il y a une nécessité de produire davantage de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux, ce qui requiert un cadre de sélection végétale innovant et solide pour toutes les productions végétales ». Il est attendu pour fin juin (voire début juillet) la proposition de règlement de la Commission européenne sur le PRM. Ce Règlement vise à remplacer les 12 directives qui traitent les semences. Un deuxième règlement viendra s'y ajouter sur le matériel biologique de l'agroforesterie.

Nils Elmegaard présente le projet de règlement SUR. Celui-ci est un risque fort pour la production semencière en Europe. L'objectif principal est la réduction de 50% d'ici 2030 de l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse en lien avec la stratégie Farm to Fork et de sauvegarde de la biodiversité. Toutes ces mesures font partie d'un ensemble de mesures visant à réduire l'empreinte environnementale du système alimentaire de l'UE et à atténuer les

pertes économiques que nous subissons déjà en raison du changement climatique et de l'appauvrissement de la biodiversité. Les principales mesures se résument par des objectifs juridiquement contraignants au niveau de l'UE. Les États membres fixeront leurs propres objectifs nationaux de réduction dans le cadre de paramètres définis afin de garantir la réalisation des objectifs européens. La généralisation de la lutte antiparasitaire respectueuse de l'environnement, c'est-à-dire une lutte intégrée contre les parasites. Enfin, l'interdiction de tous les pesticides dans les zones sensibles : les espaces verts urbains, les zones Natura 2000 et toutes les zones écologiquement sensibles à préserver pour les pollinisateurs menacés. Une étude d'impact complémentaire doit être rendu en juin 2023. Les parlementaires veulent attendre d'avoir ces éléments en main avant de se prononcer en commission et en session plénière.

*Note post-réunion : les projets de règlements PRM et sur les techniques de sélection ont été rendu public le 6 juillet 2023. Le règlement sur le NGT ouvre la voie à leur utilisation en Europe sous conditions.*

## 6. Sujet d'actualité sur la crise en Ukraine

Louis-Marie Colcombet présente à l'assemblée les échanges de semences entre l'Union européenne et les pays de l'Europe de l'Est (dont la Russie et l'Ukraine) avant la guerre. La France est un fournisseur important de semences de maïs et d'oléagineux pour les deux belligérants, tout comme les pays limitrophes comme la Pologne ou la Hongrie.

Le choix de la Russie d'obtenir l'autosuffisance semencière et d'investir en masse dans la recherche pourrait avoir un impact sur les exportations de semences depuis les pays occidentaux. Depuis 2017, la stratégie semencière de la Russie vise à obtenir 75% de semences de grandes cultures d'origine Russe. A ce jour, les 75% sont largement atteint pour les céréales ou les légumineuses mais la Russie dépend des exportations d'Etats « non alliés » pour les betteraves sucrières (90%), le tournesol, les pommes-de-terre et les plantes potagères. Le contexte géopolitique actuel pousse le gouvernement russe à renforcer cette politique pour obtenir l'autosuffisance semencière.

## 7. Impacts de la nouvelle PAC

Louis-Marie Colcombet présente un résumé d'un document réalisé par la Commission européenne qui compare l'ensemble des programmes stratégiques nationaux des 27 Etats membres. Alors que la nouvelle PAC n'est entrée en vigueur qu'en janvier 2023, face à la complexité des PSN, certains Etats membre envisage de les modifier dès l'été 2023. Notamment visés les Ecorégimes qui sont dans certains pays que trop faiblement choisi par les agriculteurs. C'est le cas notamment du Danemark qui devrait rouvrir les discussions autour de la PAC.

Les premiers échos du conseil des ministres de l'Agriculture de l'Europe autour du Commissaire Wojciechowsky fait entendre que les 27 ont conscience que la nouvelle PAC n'atteint pas les objectifs visés. La simplification et l'ambition stratégique ne sont pas au rendez-vous, à la place, une PAC trop bureaucratique et difficilement lisible. Les discussions

s'engagent pour la PAC post-2027, à ce jour, les ministres européens semblent vouloir conserver la structure actuelle mais en l'ajustant pour qu'elle soit plus opérationnelle.

De son côté le Royaume-Uni n'est plus soumis aux règles de la PAC. Toutefois, la politique agricole britannique se met en place. Beaucoup de promesses d'accompagnement financier réalisées par les gouvernements successifs, mais pour le moment les aides ne sont pas à la hauteur des enjeux. Là aussi, la bureaucratie prend le dessus sur l'efficacité. Des objectifs environnementaux s'oppose à la production agricole et les arbitrages ne sont pas en faveur des filières agricoles.

## 8. Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

## 9. Présentation de l'entreprise E-VITA

La réunion s'est poursuivie par la présentation du traitement de semences par le vide développé par la société E-VITA.

**Fin de la réunion à 17h30**